



OCDH
Observatoire Congolais
des Droits de l'Homme

Organisation non gouvernementale dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), Membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), de l'Union inter africaine des droits de l'Homme (UIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

Lauréat 2015 et 2006 du Prix des droits de l'Homme de la République française.

E-mail: ocdh.brazza@ocdh-brazza.org Web: www.ocdh-brazza.org

COMMUNIQUE FINAL



DIALOGUE MULTI-ACTEURS SUR LA SITUATION DES AUTOCHTONES EN REPUBLIQUE DU CONGO

Dans le souci de promouvoir l'effectivité des droits fondamentaux des populations autochtones garantis par la loi congolaise n°05 du 25 février 2011 portant "Promotion et protection des droits des populations autochtones", l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) a organisé, le 04 décembre 2018, un dialogue avec différents acteurs (administrations centrales et locales, Nations Unies, Union européenne, élus locaux, magistrats, parlementaires, organisations de la société civile, Agence Française de Développement...) impliqués dans la problématique autochtone.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet « *Promotion des droits des populations autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone au Congo et l'institutionnalisation de la représentativité autochtone* » financé par l'Union européenne et était centrée sur le thème : **«Quelles stratégies et actions pour déboucher sur des nouveaux engagements afin de préserver les vies humaines en milieu autochtone et améliorer la situation actuelle ».**

Parmi les objectifs de la rencontre :

- Faire un état de lieu de la situation des populations autochtones ;
- Présenter les préoccupations identifiées lors des missions conjointes ;
- Envisager, au-delà du dialogue, des propositions d'actions et de partenariat.

Pendant près de six heures d'échanges fructueux, les participants ont relevé que, s'agissant des droits civils et politiques ou des droits économiques et socioculturels, la situation reste très préoccupante malgré quelques avancées. Partant de ce constat, les parlementaires ont jugé nécessaire d'entamer une procédure d'interpellation au niveau de l'Assemblée Nationale en début de l'année prochaine (janvier 2019), afin que le Gouvernement s'explique, y compris sur le retard constaté dans la publication des textes d'application de la loi n°5-2011 du 25 février 2011.

Tout en reconnaissant que le changement de la condition autochtone prendra du temps, les participants ont aussi constaté la nécessité d'une synergie entre les différents acteurs intervenant sur les questions autochtones de façon à catalyser ce changement.

Ainsi, les recommandations suivantes ont été ainsi formulées à l'endroit du Gouvernement :

- 1- Parachever, dans les délais raisonnables, l'adoption ainsi que la publication des décrets d'application de la loi n°5 du 25 février 2011. L'absence de ces textes affaiblit considérablement la mise en œuvre de ladite loi ;
- 2- Procéder sans plus tarder à un recensement national de la population autochtone. Les participants ont noté que l'absence des données statistiques désagrégées fiables bouleverse l'adoption et la mise en œuvre de politiques sectorielles réalistes ;
- 3- Poursuivre le processus de nomination des directeurs départementaux de la promotion des droits des populations autochtones, pour mieux coordonner les actions au niveau local avec la Direction générale de la promotion et protection des populations autochtones nouvellement créée au sein du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones.
- 4- Systématiser et soutenir la tenue régulière des audiences foraines dans les villages incluant les minorités autochtones, éloignés des tribunaux. Les participants ont relevé que les crimes et délits en milieu autochtone échappent souvent au contrôle de la justice en raison des facteurs géographiques et socioéconomiques. Ces audiences foraines pourraient contribuer non seulement à réduire l'impunité des atteintes aux droits humains, mais aussi à corriger certains comportements des chefs de villages qui parfois s'érigent en juges et encouragent certaines pratiques blâmables ;

- 5- Designer au niveau de chaque Parquet de la République un magistrat référent chargé des questions autochtones. Les participants ont relevé que la réponse pénale aux atteintes faites à l'égard des droits des autochtones est quasiment absente par manque de justice de proximité. Ces magistrats référents travailleront en permanence avec des points focaux autochtones qui leur transmettront des fiches et/ou informations relatant les affaires dont ils auront eu connaissance ;
- 6- Soutenir et généraliser sur l'ensemble du territoire les programmes de cantines scolaires et des écoles ORA. Les participants ont estimé que ces programmes, très intéressants, sont excessivement sélectifs et n'atteignent pas tous les autochtones de l'ensemble du pays ;
- 7- Faire évoluer l'architecture de l'administration au niveau des villages par la mise en place des comités de gestion, tout en assurant une représentativité équitable, qui prend également en compte les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap.... ;
- 8- Faire une évaluation du précédent plan d'actions (2014-2017) sur l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones. Les participants ont estimé que cet exercice permettra de mettre en exergue les faiblesses relevées dans sa mise en œuvre, afin de mieux anticiper un éventuel ultérieur plan d'action national ;
- 9- Prendre des mesures sévères afin de combattre le phénomène maîtres-bantous. Les participants ont relevé que certains continuent à perpétuer ce fléau, qui constitue une forme d'avilissement ;
- 10- Soutenir les actions de sensibilisation et de vulgarisation de la loi n°5 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Les participants ont relevé que la loi précitée, comme les autres lois n'est pas ou presque pas connue par les responsables de l'application des lois ; ce qui entérine l'incrément des violations des droits des autochtones. Ils ont en même relevé la nécessité de mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des autochtones sur leurs obligations, car ils commettent des crimes et délits au même titre que les bantous ;
- 11- Intensifier et généraliser les campagnes d'octroi des pièces d'état civil aux populations autochtones. Les participants ont relevé d'une part, certaines faiblesses dans la distribution desdits documents, et d'autre part, le fait que la majorité des autochtones continuent à ne pas être en possession des pièces d'état civil.

Fait à Brazzaville le 04 décembre 2018

Les participants

Liste des participants

N°	Noms et prénoms	Structures	Fonctions
1	MAMPAHA Michel whesfally	Tribunal de grande Instance de Sibiti	Procureur de la République près le TGI de Sibiti
2	ZEBENE Jonas	Conseille départemental sangha	Elu local (Conseiller)
3	BENONTADIDI Léger Evrard	Procureur de la république Adjoint T.G.I Ouessou	T.G.I. Ouessou Procureur de la République Adjoint
4	René TONG	Mairie de SEMBE	Administrateur maire
5	Chaudin Florent ONGUIEMBI	Préfecture de la SANGHA	Secrétaire Général
6	Roger OKEMBA	Sous-préfecture Mokeko, Sangha	Secrétaire Général
7	KIYINDOU YOMBO	OCDH	Chargée programme Ressources naturelles
8	TANG-TANG Etiène	ALSPCO	Président
9	OSSEBI Tito Aron-c	BCAF-CONGO	Coordonnateur
10	LOABA- Davy	ADHUC	Assistant Logistique et matériel
11	Mayizamiyamonagrevy	C.J.J.	Communicateur du C.J.J.
12	MALONGA Ghislain	C.D. Lekoumou	Conseiller
13	NGANGA Jean	RENAPAC	Coordonnateur
14	BAKEKOLO MBONKOU	AASP	Responsable Projet
15	Okabandokaky Sylvie	CDL Conseil de départementale	Présidente
16	MIENANTIMA Gaspard	CUDHOC	Président
17	BRULEZ Cyril	AFD	Chargé de Projet
18	Trésor NZILA	OCDH	Directeur
19	ASSOMOYI Justin	DGPPA	AGPPA
20	NZIKOU MASSALA	OCDH	Assistant en communication

	Marien		
21	Makwengaiwamba Pierre	Président SENAT	Assistant Parlementaire
22	Arsène Séverin	VOA/VOX	Manager Media
23	Boussabote Léa Amandine	OCDH	RAF
24	EKIBA Louiader Alvine	Assemblée Nationale	Attaché Parlementaire
25	NTSIETE Alban	OCDH	Chargé de Projet
26	BIDIER Chancel	Université Marien Ngouabi	Chercher Doctorant
27	ONKA MOUANDZA Vivien	UNFPA	Chargé d'infos stratégiques
28	Michel MWANGA KEMBA	CJJ	Chercheur
29	VALABREGA Piero	Union Européenne	Chargé d'aide et de coopération internationale
30	SITA DIENGUILA	A.G.E	Président